

Distr.
GENERALE

A/AC.241/22
28 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE
LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE
ET/OU LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER
EN AFRIQUE (CIND)
Cinquième session
Paris, 6-17 juin 1994
Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire

Note du secrétariat

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
3. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
 - a) Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier les pays les moins avancés
 - b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation
4. Organisation de la sixième session
5. Adoption de la Convention et du document final

GE.94-61186 (F)

Annotations à l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

A sa quatrième session (Genève, 21-31 mars 1994), le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquième session, qui figure dans la décision 4/2 du rapport sur la quatrième session (A/49/84/Add.1).

L'ordre du jour provisoire de la cinquième session est soumis pour adoption.

Des déclarations seront faites en séance plénière par les représentants des ministres des pays membres du CIND, les chefs de secrétariat d'institutions des Nations Unies et le Président du Comité. Ensuite, le Secrétaire exécutif du secrétariat du CIND présentera les documents du secrétariat A/AC.241/15/Rev.3, texte de négociation final de la Convention, A/AC.241/19/Rev.1, texte de négociation final de l'annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique, A/AC.241/24, texte de négociation de l'annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, A/AC.241/25, texte de négociation de l'annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Asie, et A/AC.241/26, texte de négociation de l'annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale.

Comme le Comité en est convenu à sa quatrième session, le programme de travail de la cinquième session sera souple. Après l'ouverture de la session le 6 juin, à 10 heures, le Comité se réunira en séance plénière le 6 juin à 15 heures et les 7 et 8 juin à 10 heures et 15 heures pour examiner le document A/AC.241/15/Rev.3. Un groupe de négociation spécial de la plénière se réunira aussi aux mêmes heures pour examiner les documents A/AC.241/19/Rev.1, A/AC.241/24, A/AC.241/25 et A/AC.241/26. A la fin de la séance de l'après-midi du 8 juin, le Comité réuni en plénière arrêtera un programme pour les autres travaux de sa session. Il y aura trois séances de nuit par semaine et une séance pourrait avoir lieu le samedi 11 juin 1994.

Le Comité devra peut-être examiner une ou plusieurs listes supplémentaires d'organisations non gouvernementales (ONG) qu'il est recommandé d'accréditer aux fins de leur participation au processus de négociation de la Convention.

2. Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Le Comité sera saisi de cinq documents :

a) Le document A/AC.241/15/Rev.3 qui fait le point sur l'état des négociations concernant la Convention à l'issue de la quatrième session du Comité, hormis les modifications apportées aux articles 26 à 40 lors de la réunion du Groupe de travail II le 31 mars, qui seront reproduites dans un document officieux établi par le secrétariat.

b) Le document A/AC.241/19/Rev.1 qui fait le point sur l'état des négociations sur l'annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique à l'issue de la quatrième session.

c) Les documents A/AC.241/24, A/AC.241/25 et A/AC.241/26; il s'agit des textes de négociation des annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour l'Asie et pour la Méditerranée septentrionale que le secrétariat est en train d'établir pour faciliter les débats du Comité.

3. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

a) Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier les pays les moins avancés

b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation

Le Comité sera saisi du document du secrétariat faisant le point de la situation en ce qui concerne ces deux fonds (A/AC.241/23).

4. Organisation de la sixième session

Le Comité sera saisi d'une note du secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire de sa sixième session.

5. Adoption de la Convention et du document final

La Convention, qui doit être adoptée en même temps que ses annexes par le Comité à sa cinquième session, sera jointe au rapport de même que les décisions prises par le Comité au cours de la session.

* * *

Liste des documents pour la cinquième session du Comité

A/AC.241/22	Ordre du jour provisoire
A/AC.241/23	Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
A/AC.241/24	Texte de négociation d'une annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
A/AC.241/25	Texte de négociation d'une annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Asie

A/AC.241/26	Texte de négociation d'une annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale
A/AC.241/15/Rev.3	Texte de négociation final de la Convention
A/AC.241/19/Rev.1	Texte de négociation final d'une annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique
A/AC.241/9/Add.7	Liste des organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer
A/49/84/Add.1	Rapport du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, sur sa quatrième session.
